



Mardi, 21 février 2017

## Révision des préalables pour l'admission dans certains programmes techniques

Depuis l'implantation du Renouveau au secondaire, les cours de l'ancien curriculum exigés comme préalables n'avaient pas fait l'objet de suivi. Ainsi, les révisions de programmes et les modifications aux conditions particulières d'admission effectuées depuis 2010 ont uniquement pris en considération les cours du Renouveau. De récents travaux d'analyse menés par le Ministère en collaboration avec les collèges ont toutefois conduit à une révision complète des préalables de l'ancien curriculum pour l'admission dans les programmes techniques menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales. Au terme de l'analyse, certains préalables ont été modifiés pour répondre plus adéquatement aux exigences du programme.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a récemment fait circuler les résultats de cette analyse dans le réseau collégial. Vous trouverez à la page suivante un tableau où figurent **seulement les programmes pour lesquels les préalables de l'ancien curriculum ont été modifiés** par rapport aux informations déjà publiées par les services régionaux d'admission. Les changements sont identifiés par des caractères gras et ils sont **applicables dès maintenant pour les admissions de l'automne 2017**.

## Préalables pour les admissions de l'automne 2017

Programme	Mathématiques	Sciences physiques	Physique	Chimie
140.C0 Technologie d'analyses biomédicales	CST5 ou <b>436</b>	-	Physique 5 ou <b>534*</b>	Chimie 5 ou <b>534</b>
** 142.F0 Technologie de médecine nucléaire	TS5 ou SN5 ou <b>526</b>	-	-	Chimie 5 ou <b>534</b>
** 144.A0 Techniques de physiothérapie	CST4 ou <b>436</b>	-	Physique 5 ou <b>534</b>	-
190.A0 Technologie de la transformation des produits forestiers	CST4 ou <b>416</b>	-	-	-
221.D0 Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (2 voies de spécialisation)	CST4 ou <b>416</b>	SE4 ou STE4 ou Sciences physiques 436	-	-
232.A0 Technologie de transformation de la cellulose (écodéveloppement et bioproduits)	TS5 ou SN5 ou <b>436</b>	-	Physique 5 ou <b>534</b>	Chimie 5 ou <b>534</b>
233.B0 Techniques du meuble et d'ébénisterie (2 voies de spécialisation)	CST4 ou <b>416</b>	-	-	-
** 241.B0 Techniques de la plasturgie	TS4 ou SN4 ou <b>426</b>	SE4 ou STE4 ou <b>Sciences physiques 436</b>	-	-
248.B0 Navigation	TS4 ou SN4 ou <b>426</b>	SE4 ou STE4 ou <b>Sciences physiques 436</b>	-	-
248.D0 Techniques de génie de mécanique marine	TS4 ou SN4 ou <b>426</b>	SE4 ou STE4 ou <b>Sciences physiques 436</b>	-	-
310.C0 Techniques juridiques	CST4 ou <b>416</b>	-	-	-
414.A0 Techniques de tourisme (3 voies de spécialisation)	CST4 ou <b>416</b>	-	-	-
430.A0 Techniques de gestion hôtelière	CST4 ou <b>416</b>	-	-	-
430.B0 Gestion d'un établissement de restauration	CST4 ou <b>416</b>	-	-	-

\* Pour l'admission de l'automne 2017, les collèges offrant le programme 140.C0 pourront admettre de manière exceptionnelle les candidats ne respectant pas la condition particulière d'admission en physique (Physique de la 5<sup>e</sup> secondaire ou Physique 534). Les candidats admis qui seront dans cette situation devront suivre des activités de mise à niveau adaptées aux besoins du programme.

\*\* Pour les programmes marqués d'un double astérisque, les préalables demeurent inchangés par rapport aux publications des services régionaux d'admission. Toutefois, ils ont été insérés dans ce tableau, car les préalables de l'ancien curriculum n'apparaissent pas dans la plus récente version du document *Conditions d'admission aux programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales* publié par le Ministère (juin 2016).

Veillez également prendre note des deux modifications suivantes qui seront mises en application seulement à compter des admissions de l'automne **2018** :

<b>Préalables pour les admissions de l'automne 2018</b>				
<b>Programme</b>	<b>Mathématiques</b>	<b>Sciences physiques</b>	<b>Physique</b>	<b>Chimie</b>
153.C0 Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (3 voies de spécialisation)	CST4 ou <b>436</b>	-	-	-
153.D0 Technologie du génie agromécanique	CST4 ou <b>436</b>	-	-	-

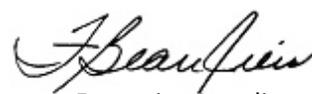
N'hésitez pas à joindre votre service régional d'admission si vous avez besoin de plus d'information.



Bernard De Serres  
Directeur général  
SRAM



Marc Viens  
Directeur général  
SRACQ



Françoise Beaulieu  
Coordonnatrice  
SRASL